

**EUROPEAN COMMISSION**  
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

THE DIRECTOR-GENERAL

Bruxelles, le  
MARE.A2/EG

CC-Sud  
M. Jean-Marie Robert  
6 rue Alphonse Rio  
56100 Lorient  
FRANCE

**Sujet:           Etiquetage et Information au consommateur**

Votre ref. :    Avis du CC-Sud n° 96

Cher Monsieur Robert,

Je vous remercie pour l'avis du CC Sud exprimant vos positions relatives à l'étiquetage et à l'information aux consommateurs. Ce même avis émet également la demande d'une identification obligatoire de l'origine pour les ingrédients représentant plus de 50% des produits de la pêche transformés, en conserve ou autres, pour les anchois, le thon blanc du Nord, les moules et les sardines ainsi qu'une demande de modification des Règlements 1379/2013 et 404/2011 dans ce sens.

Concernant votre première demande, l'article 26, 2(a) du Règlement (UE) No 1169/2011<sup>1</sup> s'applique aussi aux produits de la pêche, et précise que "l'indication du pays d'origine ou du lieu de provenance est obligatoire dans les cas où son omission serait susceptible d'induire en erreur les consommateurs sur le pays d'origine ou le lieu de provenance réel de la denrée alimentaire, en particulier si les informations jointes à la denrée ou l'étiquette dans son ensemble peuvent laisser penser que la denrée a un pays d'origine ou un lieu de provenance différent".

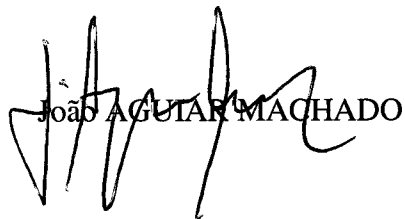
Concernant votre deuxième demande, le rapport présenté par la Commission à ce sujet le 20 mai dernier conclut clairement que l'étiquetage volontaire est la meilleure option. En conséquence, la Commission n'est pas en mesure de faire des exceptions et ne compte pas présenter de proposition visant ni à rendre obligatoire l'étiquetage d'origine pour les produits en question ni à modifier les règlements concernés.

---

<sup>1</sup> Règlement (UE) n o 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires

Je vous remercie pour cette contribution constructive. Si vous avez des questions complémentaires, je vous invite à contacter Mme Evangelia Georgitsi, coordinatrice des conseils consultatifs (evangelia.georgitsi@ec.europa.eu; +32.2.295.04.43).

Veillez agréer, Cher Monsieur Robert, l'expression de ma considération distinguée.



João AGUIAR MACHADO